



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 20 mai 2025, le conseil a adopté par résolution le règlement suivant :

Règlement numéro 2025-170 modifiant le règlement de zonage 2013-060 afin de modifier les dispositions sur les piscines et sur les sanctions relatives aux arbres.

Ce règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Ce règlement a reçu, le 19 juin 2025, l'approbation de la MRC des Laurentides, à l'effet que le présent règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 7^{ième} jour de juillet 2025

Marie-France Matteau et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 7^{ième} jour du mois de juillet deux-mille-vingt-cinq.

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière